



Aides étatiques Klimabonus et aides communales

Promouvoir l'habitat durable et les installations favorisant les énergies renouvelables

6 novembre 2024



Vous accompagner pour réussir votre projet
Votre conseillère personnalisée

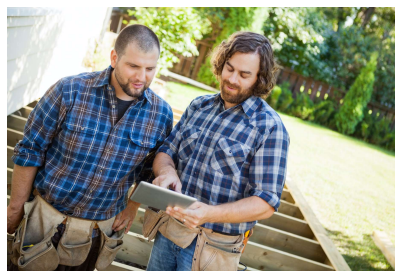


Martin Schmitt
Conseiller en transition énergétique durable

Accompagner les acteurs de la société sur le chemin de la protection du climat et de la transition énergétique



Particuliers



Professionnels



Communes



Acteurs étatiques



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
*Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité*



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
*Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire*

OAI

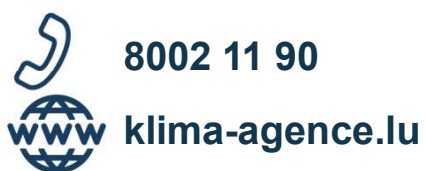
**ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**

**M CHAMBRE
DES MÉTIERS
LUXEMBOURG**

Conseil indépendant et gratuit pour les particuliers en partenariat avec la commune



Demande de rendez-vous



Le client a le choix entre un rendez-vous :



- à domicile
- par visio-conférence
- par téléphone
- dans les locaux de la commune
- dans les bureaux de Klima-Agence


Ce service est financé par Klima-Agence.



Quels sont les programmes de soutien au Luxembourg?



• Programmes étatiques

- **Klimabonus**  Klimabonus
- **Prêt climatique + Garantie de l'état**
- **Topup social Klimabonus**

• Aides communales

- dépendent de la commune

• Fournisseurs d'énergie

- enoprimes ou Sudstrom

• Aides individuelles au logement

- dépendent de critères socio-économiques
Ministère du Logement et de l'Aménagement
du territoire

• INPA - Institut national pour le patrimoine architectural

Toutes les primes sont cumulables

promues par Klima-Agence

Klimabonus

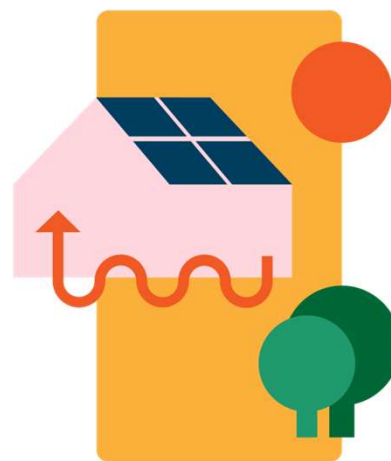
Agissons ensemble maintenant



Habitat durable



Mobilité sans émissions



Énergies renouvelables



Protection de la diversité

Rénovation énergétique durable



Isolation



Fenêtres

Ventilation



Klimabonus

Conditions générales



Bénéficiaires

- Personnes physiques
- Personnes morales de droit privé
- Personnes morales de droit public, autres que l'État

Demandeurs

- La ou les personnes qui introduisent et signent une demande d'aide et qui réunissent dans leur chef la pleine et entière propriété du logement ou installations techniques, sauf renonciation du nouveau propriétaire au profit du demandeur qui a réalisé les investissements
- Représentants légaux d'un groupement au nom et pour le compte de plusieurs personnes physiques ou morales (par exemple : syndic)

Rénovation énergétique durable

Montants



Élément subventionné	Montant
Isolation façade / mur extérieur	15 – 85,75 €/m ²
Isolation mur de la cave	15 – 45 €/m ²
Isolation dalle de sol	25 – 85 €/m ²
Isolation mur contre sol ou pièce non chauffée	15 – 45 €/m ²
+ Bonus écologique	+ 15 €/m ²

Augmentation des aides de 25 % si

-> la première demande d'accord de principe est comprise entre le 01/11/2022 et le 31/12/2025*

-> la date de la facture a été émise avant le 31/12/2029*

- relation avec la conductivité thermique
- surface (m²) de l'élément isolé
- “do it yourself” possible
- max. 50 % des coûts effectifs

*sous réserve de la finalisation des procédures législative et réglementaire

Rénovation énergétique durable

Montants



Élément subventionné	Montant*
Isolation façade / mur isolé du côté extérieur	31,25 – 106,25 €/m ²
Isolation dalle de grenier	18,75 – 56,25 €/m ²
Isolation de la toiture	31,25 – 106,25 €/m ²
Isolation façade / mur isolé du côté intérieur	23,44 – 79,69 €/m ²
Isolation plafond de la cave	18,75 – 56,25 €/m ²
Isolation dalle de sol	31,25 – 106,25 €/m ²
Isolation mur contre sol ou pièce non chauffée	18,75 – 56,25 €/m ²
+ Bonus écologique	+ 18,75 €/m ²

- Le montant dépend :
 - matériaux d'isolation
 - fossile, minéral, écologique
 - épaisseur de l'isolation en relation avec la conductivité thermique
 - surface (m²) de l'élément isolé
- “do it yourself” possible
- max. 62,5 % des coûts effectifs

*sous réserve de la finalisation des procédures législative et réglementaire

Rénovation énergétique durable

Montants



Élément subventionné	Montant
Remplacement des fenêtres	
Augmentation des aides de 25 % si	
-> la première demande d'accord de principe est comprise entre le 01/11/2022 et le 31/12/2025*	
S	
B	
C	
Cl	
Classe A	+ 20 %
	+ 30 %
	+ 50 %

*sous réserve de la finalisation des procédures législative et réglementaire

Rénovation énergétique durable

Montants



Élément subventionné	Montant*
Remplacement des fenêtres	62,5 – 75 €/m ²
Système de ventilation (VMC) avec récupération de chaleur	56,25 €/m ²
Bonus classe d'isolation thermique	
Classe C	+ 25 %
Classe B	+ 37,5 %
Classe A	+ 62,5 %

*sous réserve de la finalisation des procédures législative et réglementaire

Rénovation énergétique durable

Montants



Conseil en énergie	Montant
Conseil en énergie – Maison unifamiliale	1.500 €
Conseil en énergie – Immeuble à appartements	1.800 – 2.600 €
Vérification de la conformité de l'offre	75 € / mesure, max. 300 €
Vérification de la conformité de la mise en œuvre	200 € / mesure, max. 800 €
Calcul des ponts thermiques	140 € / mesure, max. 700 €
Vérification de la conformité de la mise en œuvre (pour 1 seul élément de rénovation)	350 €



Rénovation énergétique durable

Démarches



Conseil de base en énergie
par Klima-Agence (facultatif)



Conseil en énergie par un conseiller agréé
ou un artisan agréé par le ministère



Demande d'un accord de principe



Mise en œuvre des travaux



Demande d'aides financières

Rénovation énergétique durable

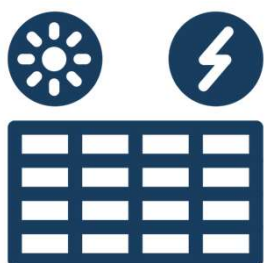
Modalités d'éligibilité



- Bâtiment d'**habitation** âgé de plus de **dix ans**
- Valable pour un **conseil en énergie** facturé entre le 01/01/2022 et le **31/12/2025**
- Valable pour un premier **accord de principe** déposé entre le 01/01/2022 et le **31/12/2025**
- Valable pour les **investissements** facturés entre le 01/01/2022 et le **31/12/2029**
- Supplément de **+25 %** aux aides Klimabonus pour une rénovation énergétique durable
Demande de l'accord de principe faite entre le 01/11/2022 et le 31/12/2025*
- Demande de la liquidation des aides: au plus tard 4 ans après la date de la facture et au plus tard le **31/12/2031**

*sous réserve de la finalisation des procédures législative et réglementaire

Installations techniques



Énergie solaire



Pompe à chaleur



Chaudière à bois



Réseau de chaleur

Installations techniques

Photovoltaïque



Option 1 : tarif d'injection garanti

- 20 % des coûts effectifs (hTVA)
- max. 500 € / kW_c
- Tarif d'injection garanti par l'État pendant 15 ans
- Autoconsommation possible

Option 2 : tarif de rachat variable

- 50 % des coûts effectifs (hTVA)
- max. 1.250 € / kW_c
- Renonciation au tarif d'injection garanti par l'État
- Tarif de rachat variable (« prix du marché »)
- Installation opérée en mode autoconsommation / communauté énergétique

Installations techniques

Energie solaire thermique



Energie solaire thermique	Maison unifamiliale	Immeuble/appartements
Eau chaude sanitaire	max. 2.500 €	2.000 € / unité, max. 14.000 €
Eau chaude sanitaire + appoint de chauffage	max. 4.000 €	3.500 € / unité, max. 17.500 €
Bonus de combinaison (pompe à chaleur, chaudière au bois)	+ 1.000 €	

Installations techniques

Pompe à chaleur air-eau



Pompe à chaleur air-eau	Montant
Montant de l'aide	50 % de coûts éligibles
Maison unifamiliale existante	< 10 kW _{th} 5.000 €
Immeuble collectif existant	> 10 kW _{th} 500 € / kW _{th} , max. 12.000 €
Maison unifamiliale neuf	3.000 €
Immeuble collectif neuf	2.000 € / unité d'habitation, max. 10.000 €

Bonus de remplacement à **+50 %** prolongé jusqu'au 31/12/2025*

Dans le cas d'un bâtiment existant (« Masuttersatzprogramm ») :

- **bonus de remplacement** : +30 % de l'aide allouée
- **bonus pour travaux d'adaptation** : 50 % des coûts effectifs, max. 2.000 €/maison unifamiliale et max. 5.000 € / immeuble collectif
- **bonus pour l'enlèvement, neutralisation, recyclage du réservoir à mazout** : 50 % des coûts effectifs max. 2.000 €

*sous réserve de la finalisation des procédures législative et réglementaire

Installations techniques

Pompe à chaleur géothermique



Pompe à chaleur géothermique	Montant	
Montant de l'aide	50 % de coûts éligibles	
Maison unifamiliale	< 10 kW _{th}	8.000 €
	> 10 kW _{th}	800 € / kW _{th} , max. 12.000 €
Immeuble collectif	7.500 € / unité d'habitation, max. 37.500 €	

Bonus de remplacement à **+50 %** prolongé jusqu'au 31/12/2025*

Dans le cas d'un bâtiment existant (« Masuttersatzprogramm ») :

- **bonus de remplacement** : +30 % de l'aide allouée
- **bonus pour travaux d'adaptation** : 50 % des coûts effectifs, max. 2.000 €/maison unifamiliale et max. 5.000 € / immeuble collectif
- **bonus pour l'enlèvement, neutralisation, recyclage du réservoir à mazout** : 50 % des coûts effectifs max. 2.000 €

*sous réserve de la finalisation des procédures législative et réglementaire

Installations techniques

Chaudière à bois



Granulés et plaquettes de bois	Maison unifamiliale	Immeuble collectif
Bâtiment existant	750 € / kW _{th} , max. 7.500 €	750 € / kW _{th} , max. 30.000 €
Bonus pour le réservoir tampon		+ 15% de l'aide

Bonus de remplacement à
+50 %
prolongé jusqu'au
31/12/2025*

Dans le cas d'un bâtiment existant (« Masuttersatzprogramm ») :

- **bonus de remplacement** : +30 % de l'aide allouée
- **bonus pour travaux d'adaptation** : 50 % des coûts effectifs, max. 2.000 €/maison unifamiliale et max. 5.000 € / immeuble collectif
- **bonus pour l'enlèvement, neutralisation, recyclage du réservoir à mazout** : 50 % des coûts effectifs max. 2.000 €

*sous réserve de la finalisation des procédures législative et réglementaire

Installations techniques

Chaudière à bois



Bûches de bois	Maison unifamiliale	Immeuble collectif
Bâtiment existant	max. 3.500 €	max. 30.000 €
Bonus de remplacement		+ 30% de l'aide
Bonus pour l'élimination du réservoir à mazout		max. 2.000 €
Poêle à pellets	Maison unifamiliale	Immeuble collectif
Bâtiment existant	max. 2.500 €	/
Installation d'un filtre à particules	Maison unifamiliale	Immeuble collectif
Bâtiment existant		max. 1.500 €

Bonus de remplacement à **+50 %** prolongé jusqu'au 31/12/2025*

*sous réserve de la finalisation des procédures législative et réglementaire

Installations techniques

Réseau de chaleur



Mise en place d'un réseau de chaleur	Maison unifamiliale	Immeuble collectif
Bâtiment existant		max. 12.500€
Raccordement à un réseau de chaleur	Maison unifamiliale	Immeuble collectif
Raccordement à un réseau de chaleur	max. 3.750 €	max. 2.000 € / unité d'habitation
Bonus de remplacement		+ 30% de l'aide
Bonus pour l'élimination du réservoir à mazout		max. 2.000 €



Bonus de remplacement à **+50 %** prolongé jusqu'au 31/12/2025*

*sous réserve de la finalisation des procédures législative et réglementaire

Installations techniques

Démarches



Énergie solaire



Pompe à chaleur



Chaudière à bois



Réseau de chauffage urbain

Conseil de base en énergie
par Klima-Agence (facultatif)



Installateur



Mise en œuvre des travaux



Demande d'aides financières

Installations techniques

Modalités d'éligibilité



- Valable pour les **investissements** facturés entre le 01/01/2022 et le **31/12/2025**
- D'autres dates sont applicables si l'investissement se fait conjointement avec une rénovation durable
- Exigences techniques
- Bonus de remplacement : **augmentation** de +30 % à **+50 %** si la **date de la commande** a été avant le **31/12/2025***
- Demande de la liquidation des aides: au plus tard 4 ans après la date de la facture et au plus tard le **31/12/2029**

*sous réserve de la finalisation des procédures législative et réglementaire

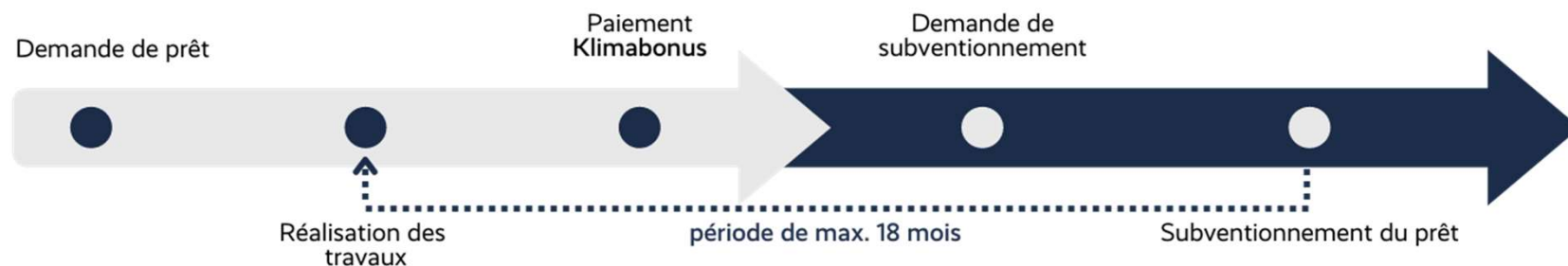
Rénovation énergétique durable

Subvention d'intérêt pour prêt climatique



Subvention d'intérêt

- Taux de la subvention = 1,5 %
- Prêt de max. 100.000 €
- Durée max. 15 ans
- Accessible pour tous les propriétaires concernés
- Rénovation et installations techniques



Rénovation énergétique durable

Garantie de l'État pour prêt climatique



Garantie de l'État

- Le demandeur ne dispose pas des garanties jugées suffisantes par l'établissement financier
- Garantie pour un montant maximal de 50.000 €
- Durée max.15 ans
- Travaux de rénovation

Rénovation énergétique durable

Prime d'amélioration – Topup social



Prime d'amélioration – Topup social Klimabonus

■ Pour qui :

- ✓ Les personnes physiques des aides Klimabonus (primes accordées depuis le 1.1.2022)
- ✓ Niveau de revenu : en dessous de la médiane

■ Quoi :

- ✓ Le «Topup social 100 %» peut résulter jusqu'à un doublement de l'aide (en fonction du revenu du ménage)
- ✓ Un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement

Rénovation énergétique durable

Prime d'amélioration – Topup social



Prime d'amélioration – Topup social Klimabonus

■ Conditions:

- ✓ Personne physique majeure ayant un droit de séjour légal au G.-D. de Luxembourg
- ✓ La communauté domestique a la **pleine et exclusive propriété** du logement, sans seconde propriété
- ✓ Logement au moins **10 ans** habité (non nécessairement le même propriétaire)
- ✓ Habitation principale et permanente du demandeur pendant au moins **2 ans** (après les travaux) avec désignation cadastre propre

Mobilité durable



Mobilité durable

Borne de recharge



Borne subventionnée	Montant (max. 50% des coûts hTVA)
Borne simple (1-3 emplacements)	750 €
Borne intelligente	1.200 €
Borne intelligente intégrée dans un système collectif de gestion intelligente de charge (≥ 4 emplacements)	1.650 €
Mise en place / Préparation d'un système collectif de gestion intelligente de charge (≥ 4 emplacements)	450 €

- Date de la facture entre le 01/07/2020 et le 31/12/2024
- Puissance de charge maximale limitée à 11 kW et installée par un électricien agréé
- Emplacement sur le territoire luxembourgeois

Récupération d'eau de pluie

Montant



Eaux pluviales	Montant
Installation de récupération d'eau de pluie	1.000 €

- Conditions techniques à respecter

Mobilité durable

Régime à partir du 01.10.2024*



Véhicule subventionné	Montant (max. 50% des coûts HTVA)
Voiture électrique <ul style="list-style-type: none">▪ ≤ 16 kWh / 100km, ou▪ ≥ 7 places ou	6.000 €
Voiture électrique <ul style="list-style-type: none">▪ ≤ 18 kWh / 100km, ou▪ ≤ 20 kWh / 100km (max. 150 kW)	3.000 €
▪ Voiture électriques d'occasion (> 3 ans)	1.500 €
Camionnette électrique	6.000 €
Quadricycles, motocycles et cyclomoteurs électriques	1.000 €
Vélos et Pedelec 25	600 € (pour ménages bénéficiant de AVC ou de la prime énergie)
Vélo cargo	1.000 €

*sous réserve de la finalisation des procédures législative et réglementaire

Démarches Formulaires



www guichet.lu > Citoyens > Aides financières > Logement & Construction > Klimabonus RGD 2022



FR

Guichet.lu

Logement

Citoyens > Logement > Rénovation / Transformation > Klimabonus RGD 2022
> Demander une aide financière pour les installations techniques qui valorisent les sources d'énergies renouvelables (Klimabonus RGD 2022)

Demander une aide financière pour les installations techniques qui valorisent les sources d'énergies renouvelables (Klimabonus RGD 2022)



Depuis l'été 2023, les demandes peuvent également être introduites via le portail **myguichet.lu** (personne physique)

MyGuichet.lu App Mobile



Sommaire

Personnes concernées

Conditions préalables

Dans le cadre de la réalisation de projets d'investissements qui ont pour but l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables, l'Administration de l'environnement (AEV) **accorde des subventions.**

Il s'agit d'**aides financières** (subventions pour installations techniques), appelées "Klimabonus", pour les coûts d'investissement et de montage :

- > d'une installation solaire thermique ;
- > d'une installation solaire photovoltaïque ;



Simulateur des aides Klima-Agence

Habitat et mobilité durables, énergies renouvelables



Ma contribution à... ▾ Les aides pour m... ▾ Les étapes de mo... ▾ M'informer ▾ COMMUNES ▾ PROFESSIONNELS ▾ À PROPOS | ? FR ▾

[Klima-Agence](#) > [Klimabonus](#) > [Simulateur](#)

Simulateur des aides

La base du simulateur est le programme d'aides étatiques. Certaines subventions offertes par les fournisseurs d'énergie et les communes peuvent ne pas être incluses.



01. Mes intérêts :

TOUT SÉLECTIONNER

Mobilité

- Véhicules
- Bornes de charge



Logement

- Rénovation
- Nouvelle construction



Énergies renouvelables

- Chauffage
- Production d'électricité



Services écosystémiques

- Klimabonus forêt
- Sylviculture proche de la nature
- Gestion de la forêt



Simulateur de rénovation

Efficacité énergétique actuelle de votre logement et potentiel de rénovation énergétique



renover.klima-agence.lu



Consulter le simulateur des aides



Simulateur de rénovation

Les résultats de ce simulateur reprennent les classes énergétiques (pour bâtiments d'habitation) selon le règlement grand-ducal sur la performance énergétique des bâtiments. Il ne remplace pas le certificat de performance énergétique établi par un expert agréé.

01 Ma maison actuelle

02 Mon chauffage actuel

03 Ma rénovation

04 Mon récapitulatif

Je définis la situation énergétique actuelle de ma maison

Simulation de ma maison actuelle

Simulation de ma maison actuelle

Classe de performance énergétique

kWh/(m²a) ⓘ



Classe d'isolation thermique

kWh/(m²a) ⓘ



Classe de performance environnementale

kgCO₂/(m²a) ⓘ



L'électricité

Comparateur des prix de l'électricité



Électricité **Gaz naturel**

Votre code postal et votre gestionnaire de réseau ⓘ

Choisir...

Comment voulez-vous indiquer votre consommation? ⓘ

Simple Ménage Autres...

Voulez-vous saisir votre consommation via une courbe de charge? ⓘ Oui Non

Votre consommation en kWh / an ⓘ

Inclure les remises nouveaux clients ⓘ Oui Non

Électricité **Gaz naturel**

Votre code postal et votre gestionnaire de réseau ⓘ

2449 Creos Luxembourg S.A. ▼

Comment voulez-vous indiquer votre consommation? ⓘ

Simple Ménage Autres...

Voulez-vous saisir votre consommation via une courbe de charge? ⓘ Oui Non

Votre consommation en kWh / an ⓘ

Inclure les remises nouveaux clients ⓘ Oui Non

Données sur votre produit actuel ⓘ

En qu nature

Votre marque ⓘ Choisir...

Votre produit ⓘ Aucun de ces produits ▼

Pas encore de fournisseur? ⓘ Oui Non

Saisie manuelle Lancer requête Oui Non

Vider formulaire et relancer

Données sur votre produit actuel ⓘ

En qu nature

Votre marque ⓘ Enovos ▼

Votre produit ⓘ Aucun de ces produits ▼

Pas encore de fournisseur? ⓘ Oui Non

Saisie manuelle Lancer requête Oui Non

Vider formulaire et relancer

Modèles de prix classiques Marché spot / Consommation Marché Spot / Injection

8 Offres de € 761,96 à € 902,19 - remise pour changements incluses - Période de temps 1 an PDF & impression

Produit susceptible à des changements de prix
 Produit avec garantie de prix
 Produit avec changement automatique du prix
 Électricité verte

Produit sans durée contractuelle minimale
 Internet pas nécessaire
 Afficher uniquement le produit le moins cher par fournisseur

Affichage des coûts ⓘ

EUR / an Cents / kWh

Période de comparaison ⓘ

1 an 2 ans 3 ans

Lancer comparaison

Marque / Étiquetage Fournisseur	Données du produit	Informations supplémentaires	Prix total en EUR tva incluse
<input type="checkbox"/> SUDenergie	mâi Stroum Détails & remises Changer		761,96 Dernier changement du prix le 01.07.2023
<input type="checkbox"/> Sudstrom	TERRA Détails & remises Changer		768,44 Dernier changement du prix le 01.12.2022
<input type="checkbox"/> Energy Revolt S.C.	BEE REVOLT Détails & remises Changer		771,03 Dernier changement du prix le 01.01.2024
<input type="checkbox"/> Sudstrom	TERRA INVEST Détails & remises Changer		785,72 Dernier changement du prix le 01.12.2022
<input type="checkbox"/> Leo	naturstrom Détails & remises Changer		887,07 Dernier changement du prix le 01.12.2023
<input type="checkbox"/> Enovos	naturstrom home		887,07

Martin Schmitt

T. +352 40 66 58-73

martin.schmitt@klima-agence.lu
klima-agence.lu

Klima-Agence G.I.E.
R.C.S. Luxembourg C84



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG